

Direction de l'enfance et des familles

Service prévention et protection maternelle et infantile

# Scrutin du 20 mai 2021

Le scrutin a pour objet l'élection de 4 représentants titulaires et de 4 représentants suppléants des assistants maternels et des assistants familiaux au sein de la CCPD.

## I. Composition de la commission électorale

<u>Présidente</u>: Madame Sylvie THEVENON, Directrice adjointe de l'enfance et des familles et médecin départemental de PMI, représentant Monsieur le Président du Département de Saône-et-Loire,

## Délégués de liste :

- Madame Mylène LENTO, déléguée de la liste « Association des assistantes maternelles et familles d'accueil de Saône-et-Loire ».
- Madame Catherine TRAYON, déléguée de la liste « CFDT Interco 71 ».
- Mme Agnès LHOTE, déléguée suppléante de la liste « Syndicat CGT des Assistant(e)s maternel(le)s et Assistant(e)s Familiaux(ales) de Saône et Loire ».

## Secrétaire :

Monsieur Philippe CHATOT, gestionnaire expert administratif au service de PMI.

### II. Clôture du scrutin

Le scrutin a été clos à 10 h.

## III. Recensement et dépouillement des votes

A partir de 14 h 30, la liste électorale est émargée par la Commission électorale au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe de réexpédition. A l'intérieur se trouve l'enveloppe bleue de scrutin qui est déposée, sans être ouverte, dans l'urne.

Sont mises à part sans donner lieu à émargement, les enveloppes de réexpédition :

- non acheminées par La Poste : 0
- acheminées par La Poste mais non envoyées à la boîte postale dédiée à cet effet : 0
- parvenues à la boîte postale après la date et l'heure fixées par la clôture du scrutin : 0
- qui ne comportent pas la signature de l'électeur et son nom inscrit lisiblement : 8

Edition 20/05/2021 Page 1 sur 6

C

XL

Mr



Direction de l'enfance et des familles

Service prévention et protection maternelle et infantile

OT AL ML

qui comportent plusieurs enveloppes de vote à l'intérieur : 0

ne comportant pas d'enveloppe de vote à l'intérieur : 8

autres cas de nullité : 4

La Commission électorale constate 654 votants sur la liste d'émargement.

Le dépouillement des votes qui suit donne les résultats suivants :

nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale : 3 732

nombre de bulletins blancs : 0

nombre de bulletins nuls : 12
 (bulletins ou enveloppes bleues comportant une mention ou un signe distinctif ou contenant une liste dont l'électeur aurait adjoint, radié un ou des noms ou aurait modifié l'ordre de présentation des candidats)

nombre de suffrages valablement exprimés : 642

# Ont obtenu:

Noms des listes	Nombre de voix obtenues
LISTE « ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES ET FAMILLES D'ACCUEIL DE SAONE-ET-LOIRE »	346
LISTE « CFDT Interco 71»	163
LISTE « Syndicat CGT des Assistant(e)s Maternel(le)s et Assistant(e)s Familiaux(ales) de Saône et Loire »	133

Edition 20/05/2021 Page 2 sur 6

VCIF SC



Direction de l'enfance et des familles

Service prévention et protection maternelle et infantile

# IV. Attribution des sièges

Les représentants des assistants maternels et des assistants familiaux sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

La Commission électorale après avoir constaté le nombre total de votants, le nombre total de suffrages valablement exprimés ainsi que le nombre de voix obtenues par chaque liste à l'issue du dépouillement, détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires à élire à la CCPD.

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires que le nombre de voix recueillies par elle, contient de fois le quotient électoral.

Les sièges des représentants titulaires restant éventuellement à pourvoir sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne.

Dans le cas où deux listes auraient la même moyenne, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les deux listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué au plus âgé des candidats en présence.

Il est attribué un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires.

# Calcul du quotient électoral :

Nombre de suffrages valablement exprimés		642	
	soit	y <del>e</del>	= 160,50
Nombre de sièges de titulaires à pourvoir		4	

## Attribution des sièges au quotient :

# LISTE « ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES ET FAMILLES D'ACCUEIL DE SAONE-ET-LOIRE »

Nombre de voix	346	
soit		= 2,15 soit 2 sièges attribués
Quotient électoral	160,50	
LISTE « CFDT Interco 71»		
Nombre de voix	163	
soit		= 1,01 soit 1 siège attribué
Quotient électoral	160,50	
Edition 20/05/2021		Pag

VCH ST

Page 3 Sur 6

AL AL



Direction de l'enfance et des familles

Service prévention et protection maternelle et infantile

# LISTE « Syndicat CGT des Assistant(e)s Maternel(le)s et Assistant(e)s Familiaux(ales) de Saône et Loire »

Nombre de voix		133	
	soit		= 0.82 soit 0 siège attribué
Quotient électoral		160,50	

Nombre total de sièges attribués au quotient : 3

Nombre de sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : 1

# • Attribution à la plus forte moyenne des sièges non pourvus au quotient :

La plus forte moyenne est calculée en divisant le nombre de voix obtenues par la liste, par le nombre de sièges déjà attribués à la liste au quotient, augmenté d'une unité.

# o Attribution du 4ème siège

# LISTE « ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES ET FAMILLES D'ACCUEIL DE SAONE-ET-LOIRE »

Nombre de voix		346	
	soit		= 115,33
Nombre de siège obtenu + 1		3	

## **LISTE « CFDT Interco 71»**

Nombre de voix	163	
	soit	= 81,50
Nombre de siège obtenu + 1		2

# LISTE « Syndicat CGT des Assistant(e)s Maternel(le)s et Assistant(e)s Familiaux(ales) de Saône et Loire »

Nombre de voix		133	
	soit	= 133	
Nombre de siège obtenu + 1		1	
Edition 20/05/2021			Pogo /

Edition 20/05/2021 Page 4 sur

VCV ST

CIN



Direction de l'enfance et des familles

Service prévention et protection maternelle et infantile

Le 4<sup>ème</sup> siège est attribué à la liste obtenant la plus forte moyenne, soit la liste« Syndicat CGT des Assistant(e)s Maternel(le)s et Assistant(e)s Familiaux(ales) de Saône et Loire ».

# Nombre total de sièges attribués à chaque liste

Noms des listes	Nombre de sièges attribués
LISTE « ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES ET FAMILLES D'ACCUEIL DE SAONE-ET-LOIRE »	2
LISTE « CFDT Interco 71»	1
LISTE « Syndicat CGT des Assistant(e)s Maternel(le)s et Assistant(e)s Familiaux(ales) de Saône et Loire »	1

# V. Désignation des élus

Les représentants titulaires et suppléants sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

## Sont déclarés élus :

	Titulaires	Suppléants
		Mme PETIT Catherine Mme DE JESUS Maria
LISTE « CFDT Interco 71»	Mme TRAYON Catherine	Mme COGNARD Patricia
LISTE « Syndicat CGT des Assistant(e)s Maternel(le)s et Assistant(e)s Familiaux (ales) de Saône et Loire »		Mme CHAMBARD Myriam

Edition 20/05/2021 Page 5 sur

VCW ST

ML CT



Direction de l'enfance et des familles

Service prévention et protection maternelle et infantile

## VI. Observations et réclamations

# VII. Signature

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 20 mai 2021 à 21 h 15 est signé, après lecture, par les membres de la Commission électorale.

Un exemplaire original est remis à chaque représentant de liste. Un exemplaire sera transmis à la Préfecture. Le Département assurera la publicité des résultats par voie d'affichage dès le lendemain de leur proclamation.

La Présidente,

Le Secrétaire,

Les Délégués de liste,

C. TRAYON

Edition 20/05/2021

Page 6 sur 6

TAL